

des circonstances particulières dans lesquelles les anciens combattants terre-neuviens ont servi la patrie.

Sur une population de 500,000—et beaucoup moindre à l'époque de la guerre—en octobre 1970, il y avait 1,990 anciens combattants qui touchaient des allocations d'anciens combattants et 1,633 qui touchaient des allocations civiles de guerre, soit un total de 3,623. Environ 1,540 touchent des pensions d'invalidité et on en compte 350 qui touchent des allocations de non-invalidité ou qui sont des pensionnés en état de dépendance.

Même sur la base du chiffre actuel de la population, les députés le remarqueront, j'en suis persuadé, plus de 10 p. 100 des habitants de Terre-Neuve ont servi leur pays en temps de guerre. Je n'exagère donc pas, comme il faudrait l'admettre, en disant que, de toute évidence, ceux qui ont déterminé les conditions de l'entrée de la province dans la Confédération n'étaient pas très au courant de ses besoins pour ce qui est de ses anciens combattants. De plus, quelque 30 personnes assurent les services administratifs nécessaires à quelque 5,500 anciens combattants et personnes à charge, ce qui fait ressortir le bien-fondé de mes demandes répétées au ministère de fournir un personnel plus nombreux pour retrouver les nombreux anciens combattants qui ne bénéficient pas de l'aide à laquelle ils ont droit, demandes auxquelles on fait la sourde oreille depuis 1968. Ainsi, comme je l'ai démontré, bon nombre d'anciens combattants de Terre-Neuve demeurent privés des prestations qui leur sont dues et qu'ils méritent.

Le personnel du bureau central à Terre-Neuve devrait être félicité de la façon dont il assume sa lourde tâche, surtout du fait que le nombre des cas de pensions et d'allocations de guerre pour les civils et les anciens combattants s'est beaucoup plus accru à Terre-Neuve que dans n'importe lequel des 18 districts au Canada. J'insiste ici, monsieur l'Orateur, sur le volume d'accroissement, de crainte qu'on ne me contredise. Les anciens combattants de Terre-Neuve sont victimes de bien d'autres lacunes, dont la moindre n'est pas la longue attente, allant jusqu'à deux ans, dans le cas des demandes qui doivent être adressées au Royaume-Uni. C'est un fait dont même le comité Woods ne s'est pas rendu compte, qu'il a jugé admissible.

Quelque 3,700 «forestiers» terre-neuviens ont servi pendant la seconde guerre mondiale et même s'ils ont droit aux prestations de la loi sur les pensions de guerre aux civils, leur temps de service doit être repris en considération. J'ai l'intention de présenter des instances en leur faveur aux prochaines délibérations du comité des anciens combattants.

Pour en revenir au problème national, monsieur l'Orateur, la loi sur les pensions comporte encore bien des lacunes relativement à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, aux marins marchands canadiens, aux pompiers canadiens et à d'autres qui ont risqué leur vie en temps de guerre. Le comité des affaires des anciens combattants abordera le problème, j'en suis sûr, dans le même esprit de solidarité que celui qui s'est manifesté au moment de l'étude des amendements présentés aujourd'hui. En réclamant de l'aide pour les anciens combattants, n'oublions pas l'apport qu'ont fait à la cause dans le passé les associations d'anciens combattants. Non seulement ont-elles secouru ceux qui étaient dans le besoin, mais elles se sont de surcroît intéressées

[M. Marshall.]

à la jeunesse du pays—je pense en particulier à la Légion canadienne—à son éducation et à ses activités récréatives.

Je l'ai dit bien des fois et je le répète, monsieur l'Orateur, au moment où il ronge son frein parce qu'il est incapable d'inspirer un sentiment d'unité nationale, le gouvernement—je veux dire nous tous—devrait enlever ses œillères et suivre l'exemple de solidarité que nous proposent les associations d'anciens combattants qui pratiquent l'entraide sans égard à la race ou à la religion. Nous n'avons pas besoin d'aller à l'étranger pour projeter une image que nous sommes incapables de maintenir. Par conséquent, songeons un instant à la façon dont nous sommes devenus un grand pays, avant qu'il ne soit trop tard. Considérons les sacrifices d'environ un million d'anciens combattants qui ont donné leur vie aux cours des dernières guerres mondiales pour nous permettre de gouverner dans la paix et la fierté. Soyons sincères, pour que chaque Canadien, de quelque région que ce soit, jouisse, comme il sied, de perspectives égales.

• (4.10 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un bill très important qui s'est longtemps fait attendre. Il comporte beaucoup de mesures progressistes que notre parti accueille avec beaucoup de satisfaction. J'ose espérer que le ministre ne sera pas trop surpris s'il m'entend faire quelques critiques au cours de mon discours. En tout premier lieu, je dois dire que nous sommes très heureux d'avoir enfin le bill C-203 et de voir qu'il figurera bientôt dans le recueil des actes législatifs du Canada.

Tout comme le ministre des Anciens combattants (M. Dubé), j'aimerais rendre un hommage spécial aux associations d'anciens combattants. Je songe au concours qu'elles nous ont prêté lorsque le comité permanent des anciens combattants a étudié le rapport Woods et le Livre blanc. Leurs principaux porte-parole sont presque devenus membres de notre comité. Ils ont siégé avec nous pendant des heures interminables. Je crois que tous les membres du comité conviendront qu'ils nous ont énormément aidés. Les hauts fonctionnaires du ministère nous ont également aidés, mais c'est normal, car c'est leur métier.

Pendant que nous sommes d'humeur à échanger des compliments, j'aimerais m'associer au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour féliciter M. W. T. Cromb pour son excellent travail comme président de la Commission des allocations aux anciens combattants. Nous voulons aussi féliciter M. Donald Thompson, jusqu'à tout récemment secrétaire de la Légion royale canadienne, mais aujourd'hui nouveau président de la Commission des allocations aux anciens combattants.

Comme j'ai mentionné cette Commission, j'en profite pour signaler, comme le ministre et le député qui m'a précédé l'ont déjà fait, que le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est qu'une mesure législative parmi bien d'autres sur les anciens combattants. De fait, nous en prévoyons une ou deux autres sous peu, qui modifieront la loi sur les pensions quant aux taux, et une autre qui modifiera la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ces modifications importantes s'imposent. Autrement, ce bill en dira très peu à plusieurs de nos anciens combattants. Nous songeons à la déclaration qu'a faite le ministre le 2 décembre 1970. Bien que toute